



AUX : CITOYENS DE LA VILLE DE PERCÉ

OBJET : FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2019

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2019.

États financiers

Le résultat de cet exercice présente un excédent de fonctionnement de **551 165 \$**. Les revenus de fonctionnement ont été de **7 299 753 \$**, tandis que les charges et les éléments de conciliation à des fins fiscales ont totalisé **6 748 588 \$**.

Le surplus de l'année est dû, en partie, à des revenus excédentaires non prévus provenant notamment des droits de mutation, des intérêts sur placements et des nouveaux revenus de stationnements. Des économies au niveau des dépenses provenant de la gestion administrative, entre autres, a également contribué à la réalisation de ce surplus.

La Ville possède un excédent accumulé non affecté de **1 168 526 \$**, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2019. Également, la Ville possède un excédent de fonctionnement affecté de **204 057 \$** et des fonds réservés pour un total de **590 265 \$**.

Dette à long terme

Déduction faite des montants qui seront remboursés par le gouvernement, la dette nette municipale se situe à **5 154 406 \$**, ce qui représente 2.22 % de la richesse foncière uniformisée.

Rapport du vérificateur externe

Le rapport du vérificateur, tel que rédigé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., comptables agréés, stipule que *les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.*

Percé, le 7 juillet 2020.


Cathy Poirier
Mairesse